

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 20 (1928)
Heft: 1

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

un mal que les délégués ne s'insultent pas réciproquement. Nous rappellerons à ce propos l'art. 3 a des statuts de l'Union syndicale qui précise notamment comme but à atteindre: « d'encourager le développement uniforme du mouvement syndical suisse en vue d'éviter tout gaspillage d'énergie et pour obtenir une unité d'action des fédérations dans l'intérêt de la classe ouvrière ».

Après 20 ans de travail, cette unité existe maintenant déjà dans une large mesure. Les questions de politique syndicale, de politique sociale et économique ont été mûrement discutées dans bien des congrès et assemblées et dans la presse syndicale. Les questions soumises au congrès d'Interlaken avaient été élucidées et il ne s'agissait plus que de donner aux organes dirigeants, par l'adoption des résolutions, des directives pour leur activité ultérieure, tout en renseignant l'opinion publique sur la volonté du congrès. Ce dernier avait conscience que l'ennemi se trouve à droite, pour employer l'expression de Joseph Wirth, et que nous avons encore un travail gigantesque à accomplir pour dominer cet adversaire. Ne gaspillons donc pas notre temps à discuter de choses sur lesquelles il ne saurait y avoir de divergences d'opinions.

Actualités.

Le *Journal suisse des associations patronales* du 17 décembre 1927 écrit à propos de la situation économique actuelle que c'est « une conjoncture de quantité, mais non pas de prix, une conjoncture d'occupation, mais non pas de bénéfice ». Et l'organe des associations patronales ajoute encore: « Cette situation profite en premier lieu aux ouvriers. » Ces derniers ont une occupation suffisante et d'autre part la baisse des prix équivalait pour eux à une augmentation du salaire réel d'environ 4 %.

Ce souci des patrons pour le bien des ouvriers est vraiment touchant. Mais méfiants comme nous le sommes à l'égard des affirmations du *Journal des associations patronales*, nous aurions bien aimé en voir quelques preuves, notamment sous forme de chiffres incontestables. Quant à nous, nous avons établi un calcul sur les cours actuels des actions en Bourse; on en trouvera le tableau à la fin du présent fascicule. Il en ressort que le capital-actions de 15 des plus grandes sociétés industrielles se monte à 449 millions de francs, tandis que sa valeur en Bourse au 22 décembre 1927 a atteint 1130 millions, ce qui fait le 152 % en plus de la valeur nominale. La hausse des cours rien que pour ces dernières années s'élève à 241 millions ou à 27 % (54 % de la valeur nominale). Cette courbe ascendante des cours correspond naturellement à une augmentation des bénéfices. Nous voudrions donc demandé aux organisations patronales et aux capitalistes s'ils seraient disposés à changer leur sort contre celui des ouvriers, c'est-à-dire à se con-

tenter d'une augmentation de 4 % du salaire réel, pour accorder aux travailleurs une augmentation de traitement de 27 %. Dans ce cas, nous serions tout disposés à commenter dans un sens approbatif les déclarations du *Journal des associations patronales* sur la conjoncture de quantité dont profiterait en premier lieu la classe ouvrière.

La manière d'écrire de l'organe patronal révèle une fois de plus la mentalité cynique qui règne dans les sphères capitalistes: en période de crise, on met les ouvriers sur le pavé puisqu'on ne peut pas en profiter; lorsque la situation économique est meilleure, ils doivent s'estimer heureux d'avoir du travail et que leur salaire ne subisse pas de réduction, tandis que la catégorie des chômeurs permanents, les capitalistes-spéculateurs, peuvent empocher sans efforts des dividendes élevés et des bénéfices sur le cours des titres. Telle est l'« harmonie des intérêts » comme le libéralisme la désire.

* * *

A fin novembre s'est réunie à Berne le « parlement du blé », c'est-à-dire la commission d'experts extraparlimentaires chargée d'examiner une *solution sans monopole de la question des céréales*. Les débats de cette commission confirment ce que l'on pouvait déjà déduire du rapport du Conseil fédéral, c'est-à-dire qu'il sera extrêmement difficile et coûteux de maintenir la protection actuelle accordée à la culture des céréales sans conserver le monopole et que par conséquent ce serait une folie d'y songer. Car l'appareil administratif ne disparaîtra pas; au contraire, il deviendra encore plus compliqué en raison du contrôle méticuleux qu'il faudra exercer et qui n'est pas nécessaire avec le monopole. Si les partisans d'une solution sans monopole avaient réellement en vue les intérêts de la collectivité dans leur lutte contre le monopole du blé, ils devraient se dire maintenant: nous nous rendons compte que le monopole est pourtant bien la solution la plus simple et la plus économique. Mais d'après le principe incurable et pourtant si répandu de la politique, on ne doit pas reconnaître ses propres fautes, même lorsqu'on a reconnu que l'on s'était trompé. D'autre part, le comité d'action pour une solution sans monopole et les associations patronales n'ont nul souci des intérêts généraux, mais ils ne songent qu'aux profits des marchands de céréales. Ce sont les consommateurs qui devraient payer ces bénéfices en cas de solution sans monopole, et ce en plus de toutes les autres charges.

Il est frappant de constater comment la commission a admis presque toutes les revendications des meuniers pour la protection et les privilèges de leur commerce, parce que les adversaires du monopole, comme aussi les paysans, voulaient les atteindre par leurs propres propositions. De même l'on admit différentes revendications des paysans pour les rendre favorables à la solution sans monopole. Toutefois, malgré les instances du Dr Weisflog, ils ne mordirent pas à l'hameçon des adversaires du monopole qui tenaient à mettre provisoirement en vigueur une réglementation sans

monopole avant la votation sur l'initiative constitutionnelle. Les agriculteurs savent pertinemment que du moment où le monopole sera supprimé, ses adversaires laisseront tomber leur propre initiative puisqu'ils auraient obtenu ce qu'ils désiraient. Au sein de la commission, seuls les représentants ouvriers, qui ne formaient qu'un dixième des membres de la commission, défendirent les intérêts des consommateurs. C'est ainsi seulement que s'explique qu'un projet prévoyant un impôt sur le pain de 12 à 16 millions de francs par année soit recommandé au Conseil fédéral comme une solution acceptable, par 42 voix contre 5.

Il est aussi caractéristique de constater comment cette commission d'experts était formée. Elle comprenait 12 représentants patronaux, 12 autres intéressés faisant aussi partie du patronat, 14 paysans, 8 représentants des ouvriers et des consommateurs dont 3 se récusèrent lorsqu'on agitait le drapeau rouge. Si l'on avait mieux tenu compte dans la composition de ces commissions de la véritable constellation populaire, on aurait pu éviter bien du travail inutile, car dans cette affaire également la proportion entre les oui et les non sera juste le contraire lors de la votation populaire de ce qu'elle a été au sein de la commission.

* * *

En novembre a été signée à Genève une convention internationale pour la *suppression des restrictions et des interdictions d'importation et d'exportation*. De la sorte a été fait un premier pas vers la réalisation du programme recommandé par la conférence économique, pour l'assainissement de l'économie européenne. Certes, la suppression des restrictions et des interdictions d'importation (car c'est de cela qu'il s'agit surtout) est atténuée par de nombreuses réserves et exceptions. Et malheureusement, sur deux points importants, c'est-à-dire dans les questions de police des épizooties et d'arbitrage obligatoire, le délégué suisse, M. W. Stucki, du Département fédéral de l'économie publique, a tiré à la même corde que les protectionnistes et réactionnaires des autres pays. Nous rappelons que dans sa résolution sur la police des épizooties, la conférence économique internationale a engagé les Etats à « libérer cette réglementation de tout soupçon de protectionnisme indirect », et leur recommande aussi avec insistance l'arbitrage international. Nous rappelons encore que dans un exposé fait à Berne sur la conférence, M. Stucki a déclaré que tous les délégués se sont vantés de défendre ces idées; il déclara textuellement:

« Tous les participants à la conférence de Genève, s'ils sont des hommes raisonnables, y regarderont à deux fois avant d'appliquer dans leur propre pays ce qu'ils ont considéré à Genève comme dangereux pour l'ensemble du monde et par conséquent comme contraire aux intérêts de chaque pays. »

Or, comment M. Stucki peut-il concilier en toute conscience l'interdiction d'importation du bétail décrétée sous le manteau de la police des épizooties, alors qu'il sait aussi bien que nous que dans notre pays cette interdiction ne sert pas la lutte contre les

épizooties, mais simplement le maintien des hauts prix de la viande? Comment peut-il dans cette question repousser l'arbitrage obligatoire? C'est là reconnaître que la politique économique suisse dans ce domaine ne peut pas supporter une enquête objective. Par cette intervention de M. Stucki, l'interdiction d'importation des couleurs, décrétée en Angleterre, se trouvait moralement appuyée, car l'on ne peut pas exiger des autres ce que l'on ne veut pas admettre soi-même.

Les intérêts des agrariens contaminent à tel point la politique de notre pays et surtout celle du Conseil fédéral, que cela donne vraiment à réfléchir.

* * *

La discussion qui s'est déroulée sur la *continuation des travaux d'électrification* des Chemins de fer fédéraux démontre que même dans les milieux compétents on n'a pas assez bien compris l'importance économique de ces travaux. Au début de l'électrification, on n'a pas seulement songé à rendre la Suisse aussi indépendante que possible de l'étranger pour son approvisionnement en combustible, mais on voulait aussi assurer à l'industrie des machines du pays une occupation pendant la période de crise la plus intense. C'est pourquoi l'électrification fut accélérée avec un appui financier spécial de la Confédération. C'était le meilleur moyen de lutter contre le chômage.

Or, il est très compréhensible que les Chemins de fer fédéraux désirent interrompre pour quelque temps les travaux d'électrification. La situation financière des C. F. F. et bien d'autres motifs encore le justifient. Mais la fixation schématique de cette interruption sur un certain nombre d'années (on parle de 4 ans) nous semble être une erreur, car l'on renonce ainsi à profiter d'une situation favorable qui pourrait intervenir. Il est possible, peut-être probable, que les grosses commandes des C. F. F. soient précisément suspendues au moment où les conjonctures sont en baisse, ce qui va naturellement augmenter la crise. Si l'on savait mieux tirer parti de la situation économique, on aurait déjà dû ralentir dès le début de cette année l'extension de la traction électrique. Et la suspension, ou du moins la poursuite plus lente de l'électrification devrait durer aussi longtemps que l'industrie suisse des machines a suffisamment d'occupation. Les travaux ultérieurs devraient être suffisamment préparés à l'avance pour qu'on puisse les commencer sitôt que la crise se manifestera. Il est évident qu'une adaptation rigoureuse à la marche des affaires n'est déjà pas réalisable du point de vue technique, mais on devrait en tenir compte dans la mesure du possible. Car il est d'une grande importance de pouvoir occuper en temps de crise quelques milliers d'ouvriers de plus. C'est plus important pour l'économie publique de la Suisse que toutes les requêtes régionales d'électrification, et c'est pourquoi la classe ouvrière doit demander que l'on tienne compte en premier lieu des conjonctures pour la continuation de

l'électrification, comme d'ailleurs pour tous les autres grands travaux.

* * *

Une politique bien adaptée à la situation économique comporte une *observation systématique des conjonctures*. C'est pour quoi l'Union syndicale suisse a demandé à maintes reprises le développement de la statistique économique et l'institution d'un office spécial pour l'examen de la documentation recueillie. Cet appel à un véritable institut de recherches, tel qu'il en existe déjà dans d'autres pays, a eu récemment un écho dans la presse suisse du commerce. Au Palais fédéral, on ne manifeste pas encore une bien grande compréhension pour ces désirs. C'est du moins l'impression que l'on a ressentie lors d'une conférence que les représentants des syndicats ont eue avec le Département de l'économie publique pour discuter la requête de l'Union syndicale concernant le développement de la statistique économique et l'organisation d'une enquête économique. Cette entrevue a eu lieu juste une année après l'envoi de cette requête. Et certes le rapport qui nous fut présenté sur l'examen des vœux émis par l'Union syndicale aurait très bien pu être remis six mois ou peut-être même 11 mois plus tôt. Il nous fut déclaré que l'Office fédéral du travail avait élaboré un très beau programme sur l'extension de la statistique économique, mais que personne ne se faisait d'illusions sur son application.

A cette occasion, on a pu voir un exemple typique de notre bureaucratie fédérale. Quelques jours après la conférence, nous avons appris que le Bureau fédéral de statistique, qui s'occupe naturellement aussi de la statistique économique, ne savait absolument rien de notre requête à ce sujet. Ce bureau est en effet incorporé au Département des finances, tandis que notre requête adressée au Conseil fédéral n'avait été remise qu'au Département de l'économie publique. Avec une pareille collaboration entre les départements, il ne faut pas s'étonner que le travail soit si souvent improductif. A moins peut-être que cette « répartition du travail » n'existe que pour pouvoir liquider plus facilement des affaires désagréables?

Pourtant, de temps à autre, on peut aussi donner une nouvelle satisfaisante sortie du Palais fédéral, ce que nous ne voudrions pas manquer de signaler. A partir du 1^{er} janvier 1928, les *Informations de statistique sociale* fusionnent avec les « Rapports économiques » de la *Feuille officielle suisse du commerce* et deviennent une revue mensuelle portant le titre *Informations économiques et de statistique sociale*. C'est là une mesure de rationalisation qui supprime une dispersion de forces au sein d'un même département, il est vrai. Espérons que la rationalisation dépassera le cadre d'un département et nous conduira à la fusion de tous les travaux de statistique de la Confédération, ce qui ouvrira la voie des efforts tentés pour améliorer la statistique économique.